



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 26 février à 19 H 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MOREL Dominique, Maire**

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEGRAND Isabelle, LEPOIX Brigitte,
Messieurs CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DUPONTREUE Didier,
MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Etaient excusés : M GACQUER Patrick, ayant donné pouvoir à Mme BRIAU Delphine
Mme ROUZE Martine, ayant donné pouvoir à M PRUVOT Pascal
M BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Mme LEPOIX Brigitte

Les conditions du quorum sont réunies : on compte douze présents et trois pouvoirs, soit quinze votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Madame LEPOIX Brigitte, seule volontaire, est désignée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2023

Il est demandé une correction orthographique à Briau

M Roussel indique qu'une question ne figure pas dans le compte-rendu. Celle-ci sera ajoutée.

1. Intervention de Monsieur Deconinck William : présentation projet kiosque à pizza

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par M Deconinck pour un projet d'installation d'un kiosque à pizza. Il donne la parole à M Deconinck et Mme Carpentier, porteurs du projet.

Ils souhaiteraient installer une machine à pizza sur le parking situé face à la mairie. Ils présentent cette machine qui distribue des pizzas artisanales. L'installation nécessite un emplacement d'environ 4m², assujéti à une location. La société s'engagerait à faire les travaux d'installation et inscrirait ce projet dans le cadre d'un bail.

- Après échanges, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ce projet et propose 3 mois de gratuité.
Demande d'AOT à déposer et proposition du montant de la location à effectuer.

2. Contribution au SDIS pour l'année 2024 (Délib. B01/2024)

Monsieur le Maire expose que les dispositions réglementaires imposent aux collectivités de participer financièrement au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. Le taux retenu par le conseil d'administration du SDIS est de 27,81€ par habitant.

A ce titre, la contribution de Bertheaucourt les dames s'élève à 30 141, 43€.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le règlement de la contribution au SDIS pour l'année 2024.

3. Paiement et ouverture de crédits d'investissement (Délib. B02Bis/2024)

Monsieur le Maire expose que jusqu'à l'adoption du budget 2024, la commune est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de celles engagées au budget de l'année 2023. La commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement qu'avec l'autorisation du conseil municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et réaliser les investissements indispensables, Monsieur le Maire propose donc une ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois 2024, à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts pour 2023.

- après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

4. Taxe des ordures ménagères 2023 - locations communales –

Monsieur le Maire présente le tableau des sommes à présenter aux locataires des logements communaux relatives à la taxe ordures ménagères.

Plusieurs conseillers interrogent quant au procédé de calcul. Monsieur Pruvot indique que le montant de la TOM est calculé en tenant compte de la superficie.

Les montants semblant incohérents, il est demandé de présenter de nouveau ces redevances en disposant des superficies.

5. Cadence d'amortissement subventions d'équipement FDE (Délib. B03/2024)

Monsieur le Maire rend compte qu'il est obligatoire d'amortir toute subvention versée à une collectivité. La commune étant amenée à financer des mises aux normes de commandes d'éclairage public et des travaux de voirie avec le soutien de la FDE, Monsieur le Maire propose de fixer à 15 ans la durée d'amortissement des subventions versées pour toutes les conventions signées avec la FDE80.

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

6. Demande de subventions au titre de la DETR 2024 – Création d'un espace ludique et sportif intergénérationnel – (Délib. B04/2024)

Monsieur le Maire rend compte que le projet « parc intergénérationnel » a été déposé pour la demande d'aides et qu'il appartient au conseil de décomposer ce projet en différents pôles permettant l'attribution de ces aides.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, à hauteur de 35% du montant global, soit 70 000 €.

Madame Briau demande s'il y a plusieurs devis. Monsieur le Maire indique qu'il y a actuellement un devis « Renov' sport » et rappelle que si les aides sont moindres, il conviendra de revoir et modifier le projet.

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet et de l'autoriser à solliciter l'aide auprès de l'Etat.

La demande est soumise au vote :

Contre : 2 (M Gacquer M Roussel)

Abstention : 2 (Mme Briau, M Dupontreué)

Pour : 11

7. Demande de subventions au titre du soutien aux équipements sportifs (Conseil Départemental) – (Délib. B05/2024)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du Conseil départemental au titre du soutien aux équipements sportifs, soit 63 729,20 €.

La demande est soumise au vote :

Contre :2 (M Gacquer M Roussel)

Abstention : 2 (Mme Briau, M Dupontreué)

Pour : 11

8. Demande de subventions au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 (Conseil Départemental) – (Délib. B06/2024)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du Conseil départemental au titre du fond d'appui aux communes, soit 16 270,80 €.

La demande est soumise au vote :

Contre :2 (M Gacquer M Roussel)

Abstention : 2 (Mme Briau, M Dupontreué)

Pour : 11

9. Demande de subvention dans le cadre du « Plan arbres en Hauts de France » - (Délib. B07/2024)

Monsieur le Maire rend compte que le Conseil Régional accompagne les collectivités dans le cadre « Plan arbres Hauts de France », sur la base de 10 € par plant, dans la limite de 90 % de la dépense globale éligible (protection, paillage, tuteurs, plants).

Il indique qu'il dispose actuellement d'un devis et qu'un autre est en attente. Le projet actuel couvre un terrain d'environ 10 000 m². Il s'agit d'y installer des îlots de fraîcheur avec la plantation d'une soixantaine d'arbres et des arbustes. Haies le long du chemin avec des arbustes fruitiers, clôture métallique le long de la rivière à une distance de 5m de la rivière, 3^{ème} haie au fond du parc plus haute et 4^{ème} pour le retour jusqu'à l'entrée. Au total environ 380 m de haies.

Monsieur Roussel demande s'il n'y a pas de risques avec les fruitiers par rapport aux guêpes. Monsieur le Maire indique qu'il faudra inviter à ramasser les fruits. Mme Briau propose qu'ils ne soient pas installés à proximité des aires de jeux, mais plutôt en périphérie.

Interrogation par rapport à la nature du terrain : n'est-il pas trop marécageux ?
Monsieur le Maire indique que selon l'avis de la société présente, il n'y a pas de problème, la rivière étant plus basse que le terrain il y a un écoulement.
Monsieur le Maire propose d'adopter le projet et de l'autoriser à solliciter l'aide auprès de la région Hauts de France.

La demande est soumise au vote :

Contre : 3 (M Gacquer M Roussel M Dupontreué)

Abstention : 1 (Mme Briau)

Pour : 11

10. Convention avec la FDE pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public (rue des Aubépinas potelet feu piéton) **(Délib. B08/2024)**

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un potelet feu piéton.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 3 069 euros, avec contribution de la commune de 1 934 euros.

Madame Briau rappelle que la situation de ce potelet fait suite à un accident au cours de l'année 2021, pour lequel un dépôt de plainte avait été effectué.

→ Il est donc proposé de contacter la gendarmerie pour connaître la suite donnée à cette plainte.

11. Convention avec la FDE pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public (rue des Aubépinas AK1)

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux rue des Aubépinas et indique que l'absence de ce point lumineux n'a posé aucune difficulté.

L'assemblée, à l'unanimité considère qu'il n'est pas nécessaire de procéder à cette installation.

12. ESH Harondel : demande de subvention pour 2024 – (Délib. B09/2024)

Monsieur le Maire renouvelle la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'ESH en décembre 2023, soit 2 000 euros.

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition

13. Convention SACEM (Délib. B10/2024)

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour souscrire un forfait annuel avec la SACEM /Spé incluant tous les évènements et manifestations se déroulant dans la commune, qu'ils soient organisés dans le cadre des fêtes nationales, locales et à caractère social ou dans le cadre associatif. Coût : environ 900 euros selon le nombre de manifestations déclarées.

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

14. Projet vidéo protection (pour budget 2024) et demande de subvention au FIPD pour soutien au projet vidéo protection.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pruvot, délégué à la commission sécurité de présenter le projet de vidéo protection.

Monsieur Pruvot indique que plusieurs membres de la commission ont rencontré du personnel de Systéo. L'objectif étant d'assurer une protection centrale, ils ont recherché les emplacements de poteaux électrifiés permettant de placer des caméras ciblant plusieurs rues. Par rapport au cimetière, pas d'électrification, mais possibilité de placer sur un poteau béton permettant une vue sur le cimetière.

Fonctionnement : les caméras envoient les images en mairie. Seules 2 personnes sont habilitées à consulter, et uniquement en cas de sinistre.

Monsieur Pruvot indique qu'il y aura des contraintes par rapport à l'éclairage : 24h/24. Il s'interroge sur les économies réalisées ou pas, grâce à l'extinction nocturne.

→ effectuer des comparaisons des factures

Il indique aussi que certains éclairages ne sont pas conformes car installés à moins de 6m de haut. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait essayer un éclairage LED avec davantage de rampes.

Monsieur Pruvot indique que plusieurs devis avaient été réalisés précédemment (60 000/ 100 000). Madame Briau rappelle qu'un devis comportait la pose de 32 caméras pour 62 000€. Il lui semble judicieux de demander devis avec le nombre de caméras souhaitées.

Monsieur Roussel indique qu'il faudrait protéger l'entrée du village, rue de Vignacourt et les rues de la cavée

Madame Briau évoque la protection pour la portion abbatiale / pont, rue M Bodelu Les devis étant à communiquer pour le 18 mars, Monsieur Pruvot propose de faire ajouter 3 caméras (rue de vignacourt, M bodelu et lotissement aubépines)

La demande est soumise au vote :

Contre :1 (M Dupontreué)

Pour : 14

15. Devis de la SARL « Les jardins d'agrément » concernant l'entretien du stade d'Harondel

Monsieur le Maire expose que la société « Les jardins d'agrément » a communiqué la facture pour l'entretien du stade d'Harondel. La facture partagée avec la commune de St Léger est d'environ 44 000€, soit 22 000 pour Berteaucourt.

Il interroge par rapport au coût du traçage. Est-ce que l'association ne pourrait pas l'assurer ?

Madame Legrand indique qu'il serait peut-être envisageable de faire appel à l'ESAD pour l'entretien

L'assemblée accepte le devis

Contre : 2 (Ms Dupontreué et Pruvot)

Pour : 13

16. Tarifs et règlement intérieur salle polyvalente

Mme Fournier rapporte que la commission s'étant réunie, celle-ci propose une nouvelle tarification pour la location des salles. L'augmentation inclurait un forfait électricité et un forfait poubelles. Mme Briau propose qu'un relevé du compteur électrique soit assuré pour permettre une facturation plus équitable selon l'utilisation faite de la salle.

La proposition est soumise au vote

Favorable au relevé de compteur : 9 (Mmes Briau, Harlé, Lecointe, Lepoix, Ms Bué, Devismes, Dupontreué, Morel, Roussel)

Favorable à une tarification unique : 5 (Mmes Fournier, Legrand, Rouzé, Ms Pruvot, Carlier)

Mme Fournier indique la proposition de 2 tarifs : période hiver du 1^{er} octobre au 30 avril et période été du 1^{er} mai au 30 septembre.

Acompte de 50 % pour finaliser la réservation. Location de couvert : 60 centimes
Caution de 100 €, restituée si le nettoyage est assuré, si le tri est effectué et en l'absence de dégradation. En cas de casse, le prix du remboursement sera ajouté à la facture de location.

Gratuité pour les associations, 2 fois par an, avec participation aux frais d'électricité et ramassage poubelle (40 € l'été, 70 € l'hiver)

Concernant l'atelier scolaire, il est proposé une location aux associations à la journée : 20 € l'été et 35 € l'hiver. Gratuité pour la tenue des AG.

Mme Briau interroge par rapport à l'utilisation gratuite de la petite salle par le club des aînés. → la location est payante le week-end.

Mme Briau interroge par rapport à l'utilisation de la petite salle le lundi pour l'atelier créatif et demande s'il s'agit d'une association. S'il n'y a pas d'association, il n'y a pas d'assurance.

Monsieur Pruvot indique que la salle polyvalente dispose depuis 2021 d'un avis défavorable de la commission de sécurité. Il expose les points ayant conduit à cet avis, rend compte des points qui ont été levés (.....) et signale que plusieurs points doivent être solutionnés : 2 portes anti panique au lieu de 3, porte anti panique dans la petite salle, manque 1 extincteur, vérification de l'alarme. Il fait ensuite état des prescriptions devant être respectées pendant le temps de location (document joint)

Mme Lepoix rend compte que le règlement intérieur de la salle polyvalente a fait l'objet d'un début de réécriture. Elle propose donc de prendre connaissance de ce texte et d'apporter toutes les modifications nécessaires, sachant que ce travail va nécessiter du temps. Proposition est faite de mener ce travail durant cette réunion de conseil ou de communiquer le projet à chacun des élus de façon à recueillir les remarques au sein de la commission. → le 2^{nde} proposition est acceptée.

17. Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) **(Délib. B11/2024)**

Monsieur le Maire expose qu'au 1er décembre 2023, le conseil s'est prononcé favorablement à la mise en place de la consultation en vue de définir les ZAE nR. La consultation a été réalisée du 1^{er} au 17 décembre 2023. La consultation n'ayant apporté aucun élément contradictoire, Monsieur le Maire propose d'accepter les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition

18. Avenant EVIA

Le cabinet EVIA avait été contacté pour l'étude de l'aménagement du pont situé rue Marcel Bodelu. Coût de l'étude : 21 300€.

Le cabinet EVIA propose la sortie de ce projet et propose une facture de 180 €.

→ la proposition est acceptée à l'unanimité.

19. Devis Henri Julien

Mme Fournier présente un devis d'un montant de 920.78€ pour renouveler la vaisselle de la salle polyvalente. → La proposition est acceptée à l'unanimité

20. Devis dératissage (Délib. B12/2024)

Mme Lepoix présente 2 devis pour le programme de dératissage.

Le 1^{er} devis d'un montant de 2 000 € prévoit 4 passages dans l'année dans toutes les bouches d'égout du village

Le 2nd devis prévoit 4 passages dans les bouches d'égout désignées, à raison de 37,40 € par bouche d'égout et la dépose de postes d'appâtage chez les habitants devant bénéficier de ce traitement à raison de 24,75 € par poste

Il est mentionné que le traitement dans les égouts ne règlera sans doute pas totalement le problème des rats dans les fermes et le marais

→ Après délibération, le conseil se prononce pour le devis établi par la société Nunuisibles, d'un montant de 2 000€

Pour : 14

Abstention : 1

21. Questions diverses

➤ Cuve à eau

Monsieur Pruvot fait part de la possibilité d'acheter 10 cuves à eau, à 80€ l'unité.

→ les membres du conseil n'émettent aucune objection.

➤ Tableau chapelle

Mme Lepoix fait part d'une demande de l'ASPAC (association de sauvegarde du patrimoine). L'Aspac, en présence de Monsieur le Maire, a fait procéder à une estimation des travaux de restauration du tableau situé sur l'autel de la chapelle St Gauthier. Le montant de la restauration s'élève à 5 856 €.

Ce tableau étant la propriété de la commune, l'Aspac sollicite le droit de faire procéder à la restauration.

→ les membres du conseil n'émettent aucune objection

- Plaques noms de rues
Mme Lecointe indique qu'il y a plusieurs plaques qui seraient à refaire (Béthune, Lilas, L Blum, 8 mai)
M Pruvot indique qu'il s'agit de travaux de voirie mais que le budget n'est pas disponible actuellement.

- Etagères pour mairie et école
Mme Lepoix indique qu'il y aurait besoin d'installer des étagères en mairie et à l'école maternelle pour procéder au rangement d'une petite salle en mairie et du dortoir. Le montant des achats s'élèverait à 500 € maximum. L'installation serait assurée par les employés communaux. Elle sollicite l'autorisation de procéder à cet achat.
→ les membres du conseil n'émettent aucune objection

- Incivilités
Mme Legrand indique que des poubelles ne sont pas rentrées et que des véhicules sont mal stationnés. Elle demande quelles sanctions sont posées ?
Elle propose de placer des autocollants ou messages « stationnement gênant » sur les véhicules
Mme Briau indique qu'il y a régulièrement un véhicule mal stationné au passage piétons et feu tricolore de la rue Eugène Létocart.

- Travaux clocher
M Dupontreué demande quand les travaux au niveau du clocher vont démarrer.
M Pruvot indique que ceux-ci sont prévus pour début avril. Il indique aussi être en attente de la réponse du couvreur qui doit intervenir en même temps.

- Elagage
Mme Briau rapporte la question de M Gacquer concernant la taille des arbres.
« Elagage ou massacre ? Qui élague ? »
M Pruvot indique que l'élagage a été assuré par les employés communaux avec harnais et nouvelle échelle et que cela n'a pas coûté à la commune.

- Câbles enlevés
M Dupontreué interroge quant à un éventuel vol de câbles. Monsieur le Maire indique qu'il a fait intervenir la gendarmerie mais que les personnes étaient habilitées. Il n'y a donc pas eu de vol.

- Prime
Mme Briau demande pourquoi Mme Follet n'a pas reçu de prime à Noël.
Mme Follet n'a pas eu de prime parce qu'elle bénéficie désormais de l'IFSE, indemnité principale du RIFSEEP.

➤ Rumeur/expulsion

Mme Briau indique qu'une rumeur circule faisant état d'une expulsion dans les logements de la SIP et du rôle du maire.

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la SIP relativement à plusieurs plaintes qui ont été déposées (mécanique sur trottoir, bruit excessif...)

Séance levée à 22h15